



Doc. 16087
27 janvier 2025

La nécessité d'un nouvel ordre international fondé sur des règles

Amendement¹ n° 29

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 7.3, insérer le paragraphe suivant:

«à veiller à ce que tout État se livrant à des actes d'agression en violation de la Charte des Nations Unies et des principes fondateurs du Conseil de l'Europe ne puisse tirer avantage de son statut de membre ou d'observateur d'une organisation internationale, quelle qu'elle soit, pour légitimer des violations du droit international ou pour se soustraire à l'obligation de rendre des comptes.»

Note explicative

Explicite

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
TIBLOM Victoria, Suède, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2025 - Première partie de session

